

smitem infos



> page 2
Bouteilles en plastique
4 étapes pour le recyclage des bouteilles en plastique.



> page 3
3 questions à Dominique Pecquet, 1^{er} Vice-président et représentant de la COM de COM du Pays Neslois.



> page 4
Test grandeur nature
Le SMITOM candidat pour de nouvelles consignes de tri.



édito

Philippe Jouglet
Président du SMITOM du Santerre

“Le meilleur déchet c’est celui qu’on ne produit pas car il ne coûte rien”

La politique de gestion des déchets ménagers est en pleine évolution. Jusqu’alors, nos collectivités ont en charge, la mise en place des dispositifs de collecte et des déchèteries tandis que le SMITOM gère le tri et le traitement de ces déchets. Désormais un troisième axe de développement est en train de voir le jour : la prévention des déchets par réduction des déchets à la source.

C’est bien connu, le meilleur déchet c’est celui qu’on ne produit pas car il ne coûte rien. Nos études nous conduisent vers l’optimisation des collectes, l’expérimentation d’éventuelles nouvelles consignes de tri et désormais la réduction des déchets.

Comme vous pouvez le voir, beaucoup de travail et de projets nous attendent pour cette nouvelle année.

Bonne lecture.



zoom « Bienvenue dans ma poubelle »

L’humoriste Chitcatt accueille et anime dans son chapiteau vert 48 représentations d’un spectacle, destiné aux jeunes et aux moins jeunes, afin de les sensibiliser à la réduction des emballages et au tri des déchets. Ce projet a immédiatement séduit l’équipe du SMITOM du Santerre. «*Nous avons voulu soutenir ce spectacle en l’accueillant et en l’offrant à nos administrés*»

souligne Philippe Jouglet. La tournée a débuté le lundi 6 décembre dernier et s’est achevée le vendredi 18 février. La petite troupe de Chitcatt donnera au total 48 représentations dans les villes partenaires du SMITOM. Cette tournée est réalisée en partenariat avec le Conseil Régional de Picardie, l’Ademe, les Conseils Généraux, l’académie d’Amiens, Eco-emballages. Lire page 2

en chiffres

Le spectacle « Bienvenue dans ma poubelle » en chiffres :

48 représentations,

9 600 enfants de 5 à 12 ans accueillis,

9 600 livrets ludo-éducatifs distribués,

et 9 600 autocollants STOP PUB,

1 chapiteau de 24 mètres sur 15 mètres

1 site internet : www.lechapiteauvert.fr



lexique

Grenelle 2 :

Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1. Il décline chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle Environnement.

Déchets Ménagers spéciaux (DMS) :

Déchets ménagers toxiques ou dangereux : solvants, peintures, détergents, pesticides, etc... La collecte de ces déchets est assurée en déchetterie.

Ordures ménagères et assimilées (OMA) :

Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective. L'élimination de ces déchets est du ressort des collectivités.

à la une un show où rien n'est à jeter

Le spectacle « Bienvenue dans ma poubelle » est proposé gratuitement aux enseignants et aux enfants des écoles primaires situées dans les collectivités adhérentes du SMITOM du Santerre.

Ce spectacle est entièrement gratuit, il est pris en charge par le SMITOM pour ses adhérents. Ce spectacle musical, riche en effets spéciaux, lance, de manière ludique et sur des rythmes de rap endiablés, faisant rapidement danser les enfants, des messages de bon sens pour initier au tri des déchets. Entrecoupé de quizz en compagnie de la poubelle « Boufftout » l'alchimie prend sans mal.

En coulisse, ce spectacle est aussi un modèle du genre. Optimisation totale des moyens et outils utilisés : lampes basse consommation, plancher récupéré, groupe électrogène au biocarburant... appliquant ainsi les règles du spectacle... sans oublier son rôle de réinsertion pour une dizaine de jeunes.



comment ça marche ? le recyclage des bouteilles en plastique, 4 étapes pour comprendre



Grenelle 2 « la prévention des déchets » une nouvelle compétence pour le SMITOM



La Loi Grenelle 2 de juillet 2010, va obliger les collectivités à mettre en place un « Programme de Prévention des déchets » sur leur territoire à compter du 1^{er} juillet 2012.

La prévention des déchets devient ainsi le troisième axe de gestion des déchets après la collecte et le traitement. Mais de quoi s'agit-il ? La prévention, c'est prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets. En d'autres termes, c'est diminuer leur impact quantitatif et leur empreinte sur l'environnement.

L'objectif à atteindre et imposé par le Grenelle 2 est une réduction de 7 % des ordures ménagères et assimilées*. Dans ce cadre l'ADEME accorde une aide financière pour les collectivités locales souhaitant anticiper et se lancer avant l'échéance de 2012. La subvention forfaitaire accordée représente 1,50 € par an et par habitant jusqu'à 30 000 habitants puis 1 € par an et par habitant au-delà, à condition de s'engager pour une période de cinq ans. Au total, la subvention serait d'un montant de 85 000 € par an pour le SMITOM du Santerre. En contrepartie, il s'engage à budgéter 2 € par an et par habitant de dépenses pour mener des actions

de prévention. La mise en place de ce programme permet également une mutualisation des moyens et renforce la concertation avec ses collectivités adhérentes.

100 000 € en moins pour la collectivité et création d'un poste supplémentaire

A horizon 2015, si l'objectif est atteint, soit une réduction de 7 % des OMA, cela permettra de réaliser une économie de 100.000 € sur les dépenses d'enfouissement en hausse perpétuelle. Mais ce n'est pas tout...

Pour mener à bien ce projet, le SMITOM recrutera prochainement un animateur qui interviendra sur l'ensemble du territoire du syndicat mixte. En concertation avec les élus, il conduira différentes actions, recensées dans cinq thématiques : la sensibilisation à l'éco-consommation, l'éco-exemplarité, la réalisation d'actions emblématiques nationales, comme le « Stop Pub », des actions d'évitement de déchets portant sur le gaspillage alimentaire par exemple ou de prolongation de vie comme les bourses d'échanges, sans oublier des actions de prévention quantitative des déchets dans les entreprises. Le programme est ambitieux mais le SMITOM est paré pour remplir ces objectifs.

*OMA = OMR et CS



L'interview Dominique Pecquet, 1^{er} Vice-président du SMITOM.

Quel est votre rôle au sein du SMITOM ? En tant que 1^{er} Vice-Président, comme le président, je participe à l'ensemble des réunions du syndicat mixte ainsi qu'à toutes les commissions organisées par mes collègues Vice-présidents. Comme chacun d'entre-nous, nous représentons et défendons les intérêts de notre structure de collecte. Pour ma part, je représente la Communauté de Communes du Pays Neslois.

Comment se déroulent les réunions au SMITOM et est-ce que chaque collectivité trouve sa place ? Oui, c'est réellement le cas ! Au SMITOM, on ne regarde pas les étiquettes et on ne fait pas de politique. Nous sommes là pour travailler sur le traitement et la valorisation des déchets. Nous partageons tous cet objectif. Chaque collectivité membre est représentée par un Vice-président au sein du Bureau du SMITOM et par conséquent tout le monde a droit à la parole. Aucun sujet n'est écarté de nos débats et les décisions sont votées à l'unanimité. C'est un témoignage de notre bonne entente.

Quelles sont les nouveautés au SMITOM pour cette nouvelle année ? Actuellement nous renforçons nos liens avec les collectivités. Récemment, nous avons regroupé l'achat des sacs de collecte sélective pour les collectivités afin de bénéficier de meilleurs prix. Nous avons également programmé et pris en charge l'arrivée du Chapiteau Vert, le spectacle itinérant dédié au tri des déchets, pour l'ensemble des primaires du SMITOM, soit plus de 9 000 enfants. L'opération commencée fin décembre 2010 s'est poursuivie en janvier et février 2011. Par ailleurs avec la « compétence » Prévention, nous devrions probablement recruter un agent supplémentaire pour animer cette thématique. Pour terminer, nous travaillons également sur l'extension des consignes de tri sélectif. Nous nous sommes portés candidat auprès d'Eco-Emballages afin d'expérimenter le recyclage de nouveaux emballages destinés encore aujourd'hui à l'enfouissement. Nous connaissons le résultat de notre candidature prochainement. L'année 2011 s'annonce très riche pour le SMITOM du Santerre.

évolution une révolution est en marche ?



Le SMITOM candidat pour tester une extension des consignes de tri.

C'est au cours du mois de juillet 2010 que la société agréée Eco-Emballages a lancé un appel à candidature pour tester une extension des consignes de tri. Le SMITOM a posé sa candidature le 30 septembre 2010.

Le choix final des établissements retenus sera connu prochainement. Pas d'inquiétude, vous n'aurez pas davantage de travail à fournir... L'action reste simple. Il s'agira d'ajouter dans les sacs de collecte sélective, tous les films et sacs plastiques ménagers, type sacs de caisse, emballages de pack d'eau, films à bulles qu'on trouve régulièrement dans les colis, les pots et barquettes tels que les pots de yaourts, de crème fraîche, beurre, et ainsi que les barquettes de charcuterie ou de viennoiserie. Une vraie révolution serait en marche !

Mais quel intérêt pour le SMITOM ?

Tout simplement parce qu'on limiterait la quantité de déchets destinés à l'enfouissement. Mais aussi parce qu'on diminuerait les taux de refus du centre de tri et parce que ces nouveaux emballages recyclables devraient générer des recettes de valorisation supplémentaires. Alors convaincus ?

Quels aménagements à prévoir ?

Au centre de tri, tout est prêt, aucun investissement à prévoir. Seule condition, demander aux collectivités partenaires de ne plus collecter en un seul sac mais en deux sacs : les emballages dits creux d'un côté accompagnés des films, des pots et des barquettes et les papiers cartons et cartonnettes de l'autre. Voyez, pas très compliqué comme condition de succès.

insolite

Les chiffres des déchets réservent des surprises.

La collecte sélective, en France, en 2009 par habitant et par an :

- 24,8 kg de verre,
 - 23,8 kg de journaux et de papiers,
 - 8,7 kg de cartons,
 - 7,8 kg autres,
 - 6,7 kg de plastique,
 - 2,4 kg de métaux.
- Soit au total **74,2 kg**.

Le tri est entré dans les habitudes. Aujourd'hui, chaque français recycle près de 75 kg par an de matériaux valorisables. Le verre, matériau lourd, arrive en tête. Il représente un tiers de ce total.

source : Ademe

idées reçues

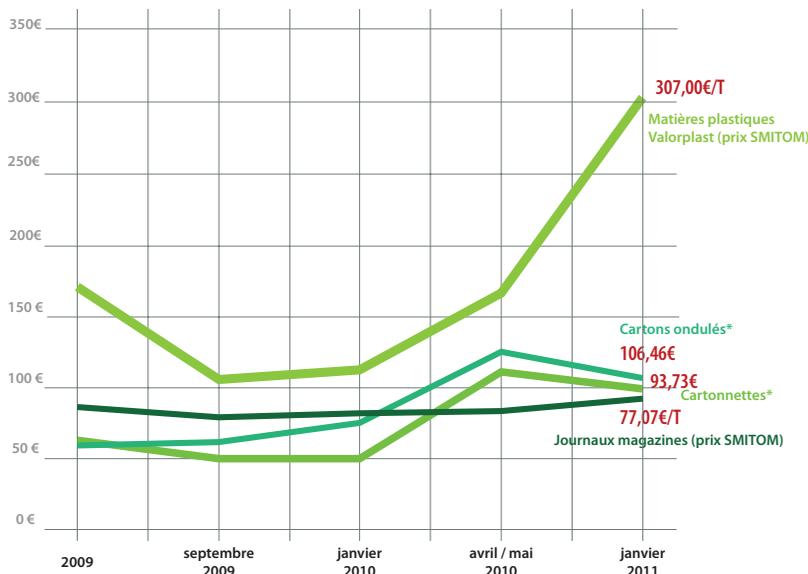
Le « point vert » signifie que le produit est recyclable. FAUX !

Ce rond avec une flèche à l'intérieur indique seulement que l'entreprise verse une cotisation à Eco-Emballages et donc qu'elle participe financièrement à son élimination.

La bouteille d'huile est recyclable : VRAI ! Verre ou en plastique à vous de la mettre dans le bon conteneur ou le bon sac de tri.

la météo des cours

Les déchets recyclés destinés au marché français : cours janvier 2011.



Le cours des fibreux se stabilise malgré une légère hausse du papier imprimé. Les cours sont revenus au niveau de ceux d'avant crise. Concernant les matières plastiques, c'est l'envolée historique, jamais Valorplast n'avait rémunéré autant la tonne, même avant la crise de 2009.

smitom
infos n°8

ZI Nord, Avenue du Fossé Pierret
80170 Rosières-en Santerre
Téléphone : 03 22 78 60 69
Fax : 03 22 78 10 69
eMail : smitom.santerre@wanadoo.fr
www.smitomdusanterre.com

Directeur de la publication : Philippe Jouglet
Rédactrice en Chef : Liliane Rubin
Rédacteur : Nicolas Roger - Cyril Toutain
Réalisation et mise en page : Cyril Toutain
www.originis.fr
Crédits photos : Cyril Toutain - Fotolia
Impression : Colombel Impressions
Tiré à 35.000 exemplaires

